

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi deux mai à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de la convocation : Vendredi 26 avril 2024

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint		
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	Mme FROGIER	Vaea Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M. TARAIHAU	Georges Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M. TOFILI	Raphaël Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme POIA	Ivy Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme MOREAU	Laure Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	Mme JULIÉ	Nina Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M. LELONG	Mickaël Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M. PARENT	Frédéric Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M. BOANO	Jean-Irénée Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M. SAO	Petelo Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
Mme Rusmaeni SANMOHAMAT (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Absents :

M. Romuald PIDJOT
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.
Monsieur Maurice PELAGE est désigné secrétaire de séance.

Abstentions :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickael LELONG et M. Frédéric PARENT.

DELIBERATION N° 39 /24/V

PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL
DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 02 mai 2024,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 19/2024 du 26 avril 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 16 avril 2024, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le résultat de fonctionnement du budget Principal de l'exercice 2023 avant affectation est arrêté à la somme de **389 802 654 FCFP**.

Article 2 : Il est constaté sur le compte administratif du budget principal 2023 :

- un solde déficitaire sur les restes à réaliser d'investissement de **48 898 778 FCFP** ;
- un solde d'investissement reporté déficitaire de **200 636 369 FCFP**.

Article 3 : Le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2023 est affecté sur l'exercice 2024 de la manière suivante :

- article « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget principal : **389 802 654 FCFP**.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 02 MAI 2024

Pour extrait conforme

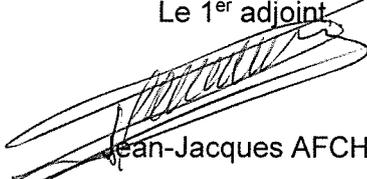
au registre des délibérations,

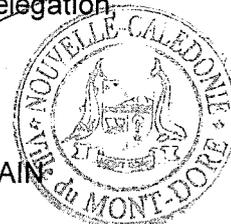
Pour le Maire absent et par délégation,

Le 1^{er} adjoint

Le secrétaire de séance,


Maurice PELAGE


Jean-Jacques AFCHAIN



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud

Trésorerie de la province Sud

Direction des finances et de l'informatique (SF)

Secrétariat général (SAG : registre et publication)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2023.

P.J. : 5 projets de délibérations.

A l'issue de l'arrêté des comptes d'un exercice, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé par la section de fonctionnement.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, la prévision d'affectation ainsi que restes à réaliser, inscrits par anticipation au budget primitif de la commune, sont constatés de manière définitive au Compte Administratif.

Il est proposé au conseil municipal de constater les résultats de clôture 2023 tels que retracés ci-après :

Budget Principal :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I)	389 802 654 F CFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (a)	-200 636 369 F CFP
Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (b)	-48 898 778 F CFP
Résultat déficitaire de la section d'investissement (II = a+b)	-249 535 147 F CFP

Résultat définif du budget principal (I+II)	140 267 507 F CFP
--	--------------------------

Budget Annexe Eau :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I)	13 506 459 F CFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (a)	-56 486 672 F CFP
Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (b)	68 674 656 F CFP
Résultat excédentaire de la section d'investissement (II = a+b)	12 187 984 F CFP

Résultat définif du budget annexe eau (I+II)	25 694 443 F CFP
---	-------------------------

Budget Annexe Assainissement :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I)	20 822 393 F CFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (a)	-53 041 286 F CFP
Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (b)	21 532 586 F CFP
Résultat déficitaire de la section d'investissement (II = a+b)	-31 508 700 F CFP

Résultat définif du budget annexe assainissement (I+II)	-10 686 307 F CFP
--	--------------------------

Budget Annexe Ordures Ménagères :

Résultat déficitaire de la section de fonctionnement (I)	-11 104 380 F CFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (a)	2 548 006 F CFP
Solde des restes à réaliser en investissement (b)	0 F CFP
Résultat excédentaire de la section d'investissement (II = a+b)	2 548 006 F CFP

Résultat définif du budget annexe ordures ménagère (I+II)	-8 556 374 F CFP
--	-------------------------

Budget Annexe Lotissement ZI La Coulée Tr4 :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I)	1 081 F CFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (a)	17 712 986 F CFP
Solde des restes à réaliser en investissement (b)	0 F CFP
Résultat excédentaire de la section d'investissement (II = a+b)	17 712 986 F CFP

Résultat définif du budget annexe lotissement ZI la Coulée Tr4 (I+II)	17 714 067 F CFP
--	-------------------------

Budgets consolidés :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement (I)	413 028 207 F CFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (a)	-289 903 335 F CFP
Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (b)	41 308 464 F CFP
Résultat déficitaire de la section d'investissement (II = a+b)	-248 594 871 F CFP

Résultat définif du budget consolidé (I+II)	164 433 336 F CFP
--	--------------------------

* Les soldes déficitaires d'investissement, correspondant au besoin de financement, sont partiellement ou en totalité couverts par les résultats excédentaires de la section de fonctionnement.

Les résultats étant affectés individuellement, par budget, une délibération doit être adoptée pour le budget principal et pour les budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4.

Aucune observation n'est émise par la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 16 avril 2024.

Les 5 projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » et l'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » s'abstiennent de donner leur avis.

Tel est l'objet des projets de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 26 AVR. 2024

Le Maire,

Eddie LECOUR/EUX

